

MAIRIE DE CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2011

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice 15
Qui ont pris part à la délibération 12

Date de la convocation : 19 Novembre 2011

Objet de la délibération :

N° 657

Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE)

L'an deux mille onze et le vingt cinq novembre , le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard FLAMENT, Maire.

Présents : Mmes et MM. FLAMENT Gérard, THOREL Gilles, BOUTON Marie-Jeanne , COMPIEGNE Xavier, MERLIER Christophe, POTTIEZ Bruno, COQUEMPOT Bruno, et DESMONT Daniel .

Absent représenté

M. BROCHARD Jean-Pierre	par M. FLAMENT Gérard
Mme JAKUBOWSKI Chantal	par M. DESMONT Daniel
M. DERAEDT Didier	par M. COQUEMPOT Bruno
Mme CUCHEVAL Andrée-Marie	par Mme BOUTON Marie-Jeanne

Absente excusée Mme VANPOULLE Patricia

Absent non excusé : M. HENNEBIL Joël, M. BLANQUART Serge

Secrétaire de séance : M. THOREL Gilles

L' article 68 de la loi du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Loi Grenelle) prévoit l' élaboration , sous l' égide du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional, d'un Schéma régional du climat, de l'air et de l' énergie (SRCAE). Celui-ci comprend trois volets :

un diagnostic présentant un inventaire des émissions directes de gaz à effet de serre, une analyse de vulnérabilité de la région aux effets du changement climatique, un inventaire des principales émissions de polluants atmosphériques, une évaluation de la qualité de l' air, un bilan énergétique, une évaluation des potentiels d'amélioration de l' efficacité énergétique, et une évaluation du potentiel de développement de chaque filière d' énergies renouvelables.

un document d'orientations, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ? prévenir ou réduire la pollution atmosphérique, définir les objectifs quantitatifs de développement de la production d' énergie renouvelable, et d'adapter les territoires et les activités socio-économiques aux effets du changement climatique.

un volet annexé intitulé « schéma régional éolien » identifiant les parties du territoire favorables au développement de l' énergie éolienne.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L' UNANIMITE

- Après en avoir délibéré, émet un avis favorable à ce schéma.

Le Maire,



G. FLAMENT